

**Allianz - DÉLÉGATION OCEAN INDIEN**  
185 rue du Général de Gaulle – CS11003  
97476 SAINT DENIS CEDEX  
☎ : 02 62 94 72 22  
Fax : 02 62 94 72 20  
e-mail : [allianz-iard@allianz-oi.fr](mailto:allianz-iard@allianz-oi.fr)

**Intermédiaire**  
ASSURANCES EMILE ISAUTIER - ST. PIERRE  
52 RUE AUGUSTE BABET  
B.P. 141  
97454 SAINT PIERRE CEDEX  
☎ : 02 62 35 44 55 / Fax : 02 62 35 35 68  
N°ORIAS 07/003 558 site internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
ACPR 61 rue Tailhout 75436 Paris Cedex 09

**SARL TSOI**  
16 RUE CLAUDE CHAPPE  
ZAC DEVELOPPEMENT 2000  
97420 LE PORT

**Références :**

N° de Contrat : 2910005371  
N° de Client : C12855

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
DE LA RESPONSABILITE CIVILE DES  
ENTREPRISES DU BATIMENT**

ATTESTAION VALABLE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Nous, soussignés, **Allianz**, 1 cours Michelet - CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex attestons par la présente assurer **SARL TSOI – 16 rue Claude Chappe – Zac Développement 2000 – 97420 LE PORT** dans les conditions définies aux Dispositions Générales référencées **COM03540** du contrat d'assurance **Responsabilité Civile des Entreprises du Bâtiment N° 2910005371**, ayant pris effet le **01/08/2008**

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir, en sa qualité d'entrepreneur de construction, en raison des Dommages Corporel, Matériels et Immatériels consécutifs causés aux tiers, et résultant de l'exploitation par son entreprise des activités bâtiment et/ou génie civil déclarées par lui et mentionnées aux Dispositions Particulières de la police.

Les activités garanties sont les suivantes (à l'exclusion de toute autre) :

- *Installation de système de désenfumage naturel*

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, et ne saurait engager la Compagnie au-delà des limites et conditions du contrat en vigueur auquel elle se réfère.

Fait à SAINT-DENIS CEDEX, le 24 janvier 2017

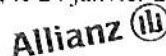
Pour ALLIANZ

Allianz IARD

Délégation Océan Indien

85 rue du Général de Gaulle - CS 11003  
97404 Saint-Denis Cedex

Tel 0262 94 72 22 - Fax 0262 94 72 32



**Allianz - DÉLÉGATION OCEAN INDIEN**  
185 rue du Général de Gaulle – CS11003  
97476 SAINT DENIS CEDEX  
☎ : 02 62 94 72 22  
Fax : 02 62 94 72 20  
e-mail : [allianz-iard@allianz-oi.fr](mailto:allianz-iard@allianz-oi.fr)

**Intermédiaire**

ASSURANCES EMILE ISAUTIER - ST. PIERRE  
52 RUE AUGUSTE BABET  
B.P. 141  
97454 SAINT PIERRE CEDEX  
☎ : 02 62 35 44 55 / Fax : 02 62 35 35 68  
N°ORIAS 07/003 558 site internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
ACPR 61 rue Taibout 75436 Paris Cedex 09

SARL TSOI  
16 RUE CLAUDE CHAPPE  
ZAC DEVELOPPEMENT 2000  
97420 LE PORT

**Références :**

N° de Contrat : 2910005880  
N° de Client : C12855

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
DE LA RESPONSABILITE DECENNALE DES ARTISANS DU BATIMENT**

**ATTESTATION VALABLE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017**

Nous, soussignés, **Allianz**, 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex attestons par la présente assurer **SARL TSOI**, 16 RUE CLAUDE CHAPPE – ZAC DEVELOPPEMENT 2000 - 97420 LE PORT dans les conditions définies aux Dispositions Générales référencées **COM013819** du contrat d'assurance « **Risques Professionnels des Artisans du Bâtiment** » n° 2910005880, ayant pris effet le **25/02/2009**,

Ce contrat a pour objet de garantir la réalisation d'ouvrages, relevant de travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire de responsabilité décennale, de technique courante. Ces garanties sont accordées exclusivement pour les **travaux de bâtiment** réalisés dans l'exercice des activités professionnelles déclarées par le **Souscripteur** et mentionnées aux **Conditions Particulières** de ce contrat.

Les activités garanties sont les suivantes (à l'exclusion de toute autre) :

- *Installation de système de désenfumage naturel*

Sont dits ouvrage de « Technique courante ou traditionnelle », les ouvrages dont la réalisation est conçue dans les documents contractuels avec des matériaux et suivants des modes de construction auxquels il est fait référence dans les Documents Techniques Unifiés (DTU) ou dans les documents édités par les pouvoirs publics (notamment les fascicules du CCTG applicables aux marchés de travaux publics), ou les Normes Françaises (NF) homologuées, ou les règles proportionnelles et documents techniques des organismes professionnels, ou, plus généralement, matériaux et modes de constructions traditionnels).

Le montant de garantie est exclusif de la règle proportionnelle pour les marchés de l'assuré relatifs à une opération de construction qui n'excède pas un montant total HT de 9 147 000 €.

Ce contrat, **actuellement en vigueur**, est conforme aux dispositions de la Loi n° 78.12 du 4 janvier 1978, ainsi qu'à celles de l'Arrêté Ministériel du 27 décembre 1982 pris pour l'application de l'article L 243.8 du Code des Assurances, à propos des chantiers ouverts à compter du 1er janvier 1983.

Ce contrat couvre après réception des travaux, la réparation des dommages matériels de l'ouvrage dans les conditions et limites définies par les Articles 1792, 1792-2, 1792-4, et 2270 du Code Civil, lorsque la responsabilité de l'Assuré est engagé y compris en qualité de sous-traitant.

Ce contrat garantit l'Assuré dans le régime dit de la « capitalisation » y compris lorsqu'il agit en qualité de sous-traitant.

Tout chantier ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, peut faire l'objet d'une garantie spécifique sur demande express.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, et ne saurait engager la Compagnie au-delà des limites et conditions du contrat en vigueur auquel elle se réfère.

Fait à Saint Denis, le 24 Janvier 2017

Pour Allianz

Allianz 

Allianz IARD

Délégation Océan Indien

25 rue du Général de Gaulle - CS 11003

934 Saint-Denis Cedex

Tel : 02 94 72 22 - Fax : 0262 94 72 32